

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE**

Sainte-Irène, le 7 septembre 2016

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le mardi 6^{ième} jour de septembre 2016 à 19 h 30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Alain Gauthier et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque
Martin Madore

Nancy Proulx
Huguette Deschênes

Jérémie Gagnon
Nelson Thériault

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, Alain Gauthier. Cécile Barrette, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution (152-09-2016)

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Jérémie Gagnon et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} août 2016.
4. Présentation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Rapport du maire et des comités
7. Période de questions
8. Concours « Bénévole de l'année 2016 »
9. MTQ – Subvention réseau routier local
10. Offre de service – Travaux comptables
11. Adoption du règlement 290-2016 – Remplaçant le règlement # 270-2014 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
12. Adoption du règlement 291-2016 – Remplaçant le règlement # 246-2011 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
13. Projet pilote pour le déneigement hiver 2016-2017
14. Dérogation mineure – 19, Rue de la Poudreuse
15. PIIA – Parc d'amusement - Rue des Résidents
16. Résolution – Fond de développement du territoire (FTD)
17. Divers
 - 17.1 Report de la séance régulière de conseil du mois d'octobre
 - 17.2 Suivi Biosor
 - 17.3 Offre d'emploi – Directeur(trice) général(e) / Secrétaire trésorier(ère)
 - 17.4 Demande de prêt AFN – 25,000 \$
 - 17.5 Nivelage terrain AFN
 - 17.6 Achat de (65) chaises
 - 17.7 Approbation de l'avant-projet de mise à jour de la Politique Familiale Municipale et Démarche Municipalité Amie des Aînés

18. Mandat à Tétra Tech - Réalisation du manuel d'exploitation du nouvel équipement de désinfection de l'eau potable – secteur Val-d'Irène
19. Prochaine séance
20. Période de questions
21. Levée de la séance

Adoptée

**3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} août 2016.
Résolution (153-09-2016)**

Il est proposé par Jérémie Gagnon, appuyé par Martin Madore et unanimement résolu d'**adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} août 2016.**

adoptée

**4. Présentation des comptes
Résolution (154-09-2016)**

Il est proposé par Huguette Deschênes, appuyé par Martin Madore et unanimement résolu de payer les comptes du mois d'août au montant de \$ **54,658.23**.

adoptée

5. Lecture de la correspondance

- 5.0 Démission de la directrice générale – Caroline Lapointe à compter du 30 septembre 2016
- 5.1 Démission du contremaître – Julien Parent à compter du 31 août 2016
- 5.2 Demande de délai pour paiement de compte – Parc Régional de Val-d'Irène
- 5.3 **Demande d'appui pour la réalisation d'ateliers parents-enfants**

Résolution (155-09-2016)

Il est proposé par Huguette Deschênes, appuyé par Sébastien Lévesque d'accorder un don de 25 \$ à l'organisme Les Grands Amis de la Vallée pour les soutenir dans l'organisation d'ateliers parents/enfants.

adoptée

**5.4 Campagne de financement 2016-2017 –École Caron d'Amqui
Résolution (156-09-2016)**

Il est proposé par Huguette Deschênes, appuyé par Martin Madore d'acheter un planificateur familial au coût de 12 \$ pour la campagne de financement de l'École Caron 2016-2017.

adoptée

- 5.5 C.S.M.M. Suivi de la demande de rencontre – Carl Duguay
- 5.6 Boite à livres (Installation au printemps 2017 et déterminer inauguration à ce moment-là)
- 5.7 Inscription de Nancy Proulx – Rencontre-échange mardi le 20 septembre au Centre de Femmes de La Vallée de La Matapédia - Comment composer avec les résistances?
- 5.8 Prochain dépôt de projet pour le FDT (fond de développement du territoire) qui remplace le pacte rural – 16 septembre 2016

5.9 Programme Fepteu – « Fond pour l'eau potable et le traitement des eaux usées »
- Remplacement conduite d'aqueduc – Rue Principale
Résolution (157-09-2016)

Annexe 2 en complémentarité à la résolution 134-08-2016 adoptée à la séance régulière du conseil municipal, tenue le 1^{er} jour d'août 2016.

Attendu que :

- la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière.
- la Municipalité désire retirer des travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de les présenter au programme FEPTEU.

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue projet;
- la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de la programmation de travaux révisée pour le programme de la TECQ jointe à la présente demande d'aide financière au programme FEPTEU;

En conséquence :

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Proulx et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

adoptée

6. Rapport du maire et des comités

7. Période de questions

Monsieur Rodrigue Gendron fait état des faits que lors des travaux de creusage de fossés sur le Chemin du Lac Gauthier; de la terre a été déposée sur le terrain privé de son frère feu M. Louis-

Philippe Gendron. M. Gendron demande à ce que la terre soit retirée et que les arbres enfouis soient dégagés. Le conseil ira vérifier et doit donner une réponse à M. Gendron au plus tard le 20 septembre et puisque ce dernier exige d'être présent lors des réparations si nécessaire, de bien vouloir le contacter au (1-418-731-0102).

8. Concours « bénévole de l'année »
Résolution (158-09-2016)

Considérant que le dépôt de la candidature pour le bénévole de l'année 2016 a déjà été transmis par résolution du conseil # 83-06-2016, prise lors de la séance régulière du 6 juin;

Considérant que l'inauguration du parc d'amusement de la Rue des Résidents est prévue pour 2017;

En conséquence, il est proposé par Huguette Deschênes, appuyé par Nancy Proulx et résolu d'aviser Madame Myriam Landry, de garder en banque le nom de madame Chantal Desrosiers et de proposer la candidature de cette dernière pour le concours « Bénévole de l'année 2017 ».

adoptée

9. MTQ – Contribution financière – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- Amélioration de la route de l'Église et de la rue Principale
Résolution (159-09-2016)

Considérant que les travaux doivent être terminés au plus tard le 10 février 2017;

Considérant que les appels d'offres ne sont pas encore lancés;

Considérant que la qualité des travaux risque d'être affectée par le temps tardif d'exécution;

En conséquence, il est proposé par Nancy Proulx, appuyé par Jérémie Gagnon et résolu de demander le report de la contribution financière accordée de 48,370\$, sur le programme PARM 2016-2017.

adoptée

10. Offre de service – Raymond Chabot Grant Thornton – Travaux comptables
Résolution (160-09-2016)

Considérant que le coût des services offerts ne nous oblige aucunement à aller en appel d'offres;

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Irène est très satisfait des services rendus et de la bonne relation déjà établie avec le Groupe Mallette;

En conséquence, il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Huguette Deschênes et unanimement résolu d'aviser Monsieur Julien Lafond, que la municipalité n'ira pas en appel d'offres pour l'offre de service des travaux comptables cette année. Cette éventualité pourrait peut-être être prise en considération dans le futur et nous les en aviserons le moment opportun.

adoptée

11. Adoption du règlement 290-2016 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Remplaçant le règlement 270-2014
Résolution (161-09-2016)

Attendu que le législateur (l'Assemblée nationale) a ordonné l'obligation aux municipalités et aux MRC de modifier les codes d'éthique (élus et employés) au plus tard le 30 septembre 2016.

En conséquence, il est proposé par Huguette Deschênes, appuyé par Nancy Proulx et résolu d'adopter le règlement 290-2016 annexé à la présente résolution et d'en faire partie intégrante.

adoptée

12. Adoption du règlement 291-2016 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Remplaçant le règlement 246-2011
Résolution (162-09-2016)

Attendu que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

Attendu que la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé, peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

Attendu que, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise un règlement;

Attendu que l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 1^{er} août 2016 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement;

Attendu que conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 15 août 2016;

Attendu que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Irène;

Attendu qu' un avis de motion a été donné en séance régulière du conseil tenue le 1^{er} août 2016;

En conséquence, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Sainte-Irène, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'ajouter le nouvel article 7.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale au code d'éthique et de déontologie pour les employés de la

Municipalité Sainte-Irène, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Sainte-Irène, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général / secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

En conséquence, il est proposé par Huguette Deschênes, appuyé par Nancy Proulx et résolu d'adopter le règlement 291-2016 annexé à la présente résolution et d'en faire partie intégrante.

adoptée

13. Projet pilote pour le déneigement 2016-2017 **Résolution (163-09-2016)**

Considérant que le projet pilote pour le déneigement 2016-2017 a été déposé et rédigé conjointement avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique;

En conséquence, il est proposé par Martin Madore, appuyé par Sébastien Lévesque et résolu d'accepter les recommandations émises dans ce projet pilote pour la saison hivernale 2016-2017, et de revoir fin avril ou début mai 2017 si des changements doivent être apportés pour l'amélioration du fonctionnement.

adoptée

14. Dérogation mineure et P.I.L.A. – 19, Rue de la Poudreuse **Lot 3 865 320 Cadastre du Québec** **Résolution (164-09-2016)**

Le propriétaire, monsieur Simon Jean, désire agrandir sa résidence de 6,10 m x 7,43 m afin d'augmenter la superficie de sa cuisine et de son salon tout en ayant un garage. L'agrandissement se retrouve sur le côté de l'entrée de la propriété. Le terrain est d'une forme irrégulière et la résidence est implantée au centre de ce dernier, l'agrandissement n'est donc pas en mesure de respecter les marges de recul quel que soit l'implantation projetée.

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur les dispositions des règlements de zonage # 07-2004, article 5.6, pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement;

Considérant que l'application des règlements de zonage a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui fait la demande de dérogation mineure;

Considérant que l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que dans le cas, les travaux ne sont pas en cours ou déjà exécutés, les travaux doivent faire l'objet d'une demande de permis;

Considérant que la demande de permis n'est pas dans une zone de contrainte.

De permettre qu'un bâtiment principal empiète dans la marge de recul avant qui est de 8,00 m.

En conséquence, il est proposé par Nancy Proulx, appuyé par Huguette Deschênes et unanimement résolu de suivre les recommandations du CCU et d'accepter cette demande de dérogation mineure et du P.I.A.A., afin de permettre l'émission du permis.

adoptée

15. PIIA – Parc d'amusement – Rue des Résidents
Résolution (165-09-2016)

Considérant que le CCU a analysé la demande du requérant;

Considérant que suite à ladite analyse, le comité consultatif d'urbanisme **recommande** au conseil municipal d'autoriser l'émission du permis.

En conséquence, il est proposé par Martin Madore, appuyé par Huguette Deschênes et unanimement résolu d'autoriser l'émission du permis tel que demandé.

adoptée

16. Fond de développement du territoire (FTD)
Résolution (166-09-2016)

Il est proposé par Nancy Proulx, appuyé par Huguette Deschênes et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Érène investisse la somme de 5,000 \$ dans l'enveloppe locale du fond de développement du territoire, que monsieur Alain Gauthier, maire, soit signataire de tous les documents nécessaires au bon fonctionnement du FDT – enveloppe locale et que Messieurs Jérémie Gagnon et Nelson Thériault, conseillers siègent déjà sur le comité de développement Nemtayé.

adoptée

17. Divers

17.1 Report de la séance régulière du conseil municipal d'octobre 2016 Résolution (167-09-2016)

Il est proposé par Jérémie Gagnon, appuyé par Huguette Deschênes et unanimement résolu d'aviser la population, par l'affichage d'un « Avis Public »aux endroits prévus et de publier cet avis dans le petit journal local; que la séance régulière du conseil municipal devant se tenir le lundi 03 octobre 2016 est reportée au mardi 04 octobre 2016 à 19h30.

adoptée

17.2 Riosor

17.3 Offre d'emploi – Directeur(trice) général(e) / Secrétaire-trésorier(ère) Résolution (168-09-2016)

Pour faire suite à la démission de Madame Caroline Lapointe (directrice générale) , il est proposé par Nancy Proulx, appuyé par Huguette Deschênes et unanimement résolu de faire publier un appel d'offre dans le journal l'Avant-Poste, dans le petit journal local, sur le site de Tremplin-Travail Québec et d'Emploi Québec. La date limite pour recevoir les C.V. a été fixée au mardi 20 septembre 2016.

adoptée

17.4 Demande de prêt AFN – 25,000\$ Résolution (169-09-2016)

Il est proposé par Martin Madore, appuyé par Nancy Proulx et unanimement résolu d'accorder un prêt garanti sans intérêt de 25,000 \$ sur un (1) an à Alliances Forestières Nemtayé. Ce montant sera remis à leur convenance en 2017 pour les supporter financièrement dans leur projet de serres.

adoptée

17.5 Nivelage du terrain AFN Résolution (170-09-2016)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Proulx et unanimement résolu de demander à notre employé Clarence Fournier, d'aller niveler le terrain d'Alliances Forestières Nemtayé près des serres et à l'endroit où est entreposé la biomasse lorsque le montage des serres sera terminé.

adoptée

17.6 Achat de 65 chaises pour la salle communautaire Résolution (168-09-2016)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Nancy Proulx et unanimement résolu d'acheter le lot de 65 chaises à 2\$/l'unité offert par le conseil du Royaume des Témoins de Jéhovah, pour combler le manque de chaises à la salle communautaire.

adoptée

17.7 Avant –projet de mise à jour de la Politique Familiale Municipale et Démarche Municipalité amie des Aînés
Résolution (169-09-2016)

- Considérant que la municipalité a complété une politique familiale municipale et démarche municipale amie des aînés en 2013;
- Considérant que les plans d'action découlant de la Politique familiale municipale et Démarche municipalité amie des aînés s'échelonnait sur une période de trois ans (2014-2016);
- Considérant que mise à jour de la politique PFM-MADA a été faite à l'interne du comité à l'été 2016; avant l'appel de l'avant-projet pour la mise à jour des politiques PFM-MADA;
- Considérant qu'il n'y a pas de projet grandiose auquel le comité pourrait appliquer pour une subvention du PIQM-MADA;
- Considérant que le comité s'est pris en main et fera une consultation citoyenne, si nécessaire, afin de valider la mise à jour de sa politique PFM-MADA.

En conséquence, le conseil municipal de Sainte-Irène n'adhère pas à l'avant-projet de mise à jour de la Politique Familiale Municipale et Démarche Municipalité amie des Aînés qui sera réalisée par la MRC de La Matapédia sur une période d'un an et demi (2017-2018). Par la même occasion, le conseil refuse d'investir 2 000 \$ pour cette mise à jour.

adoptée

18. Mandat Tétra Tech – Réalisation du manuel d'exploitation du nouvel équipement de désinfection de l'eau potable – Val d'Irène
Résolution (170-09-2016)

- Considérant que le manuel d'exploitation doit être réalisé par le concepteur;
- Considérant que le Parc régional de Val-d'Irène dessert plus de 500 personnes;
- Considérant que Tétra Tech est le concepteur de l'installation de traitement pour le Parc Régional de Val-d'Irène;

En conséquence, il est proposé par Jérémie Gagnon, appuyé par Sébastien Lévesque et unanimement résolu de demander à Tétra Tech de rédiger le manuel d'opération spécifique à notre nouvel équipement de désinfection de l'eau potable dont les plans et devis ont été réalisés par Tetra Tech QI inc.

adoptée

19. Prochaine séance

Séance de travail : lundi 26 septembre 2016, 19h30
Séance régulière : mardi 04 octobre 2016, 19h30

20. Période de questions

21. **Levée de la séance**
Résolution (171-09-2016)

Il est proposé par Nancy Proulx, appuyé par Nelson Thériault et unanimement résolu de lever la séance à 21h27.

adoptée

Maire

Secrétaire-trésorière adjointe

Copie de résolution

Sainte-Irène, le 7 septembre 2016

À une session régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Irène tenue le mardi 6^{ième} jour de septembre 2016 et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Sébastien Lévesque
Martin Madore

Nancy Proulx
Huguette Deschenes

Jérémie Gagnon
Nelson Thériault

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Gauthier. Cécile Barrette, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

Fond de développement du territoire (FTD)

Résolution (166-09-2016)

Il est proposé par Nancy Proulx, appuyé par Huguette Deschênes et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Irène investisse la somme de 5,000 \$ dans l'enveloppe locale du fond de développement du territoire, que monsieur Alain Gauthier, maire, soit signataire de tous les documents nécessaires au bon fonctionnement du FDT – enveloppe locale et que Messieurs Jérémie Gagnon et Nelson Thériault, conseillers siègent déjà sur le comité de développement Nemtayé.

Copie certifiée conforme
Donnée à Sainte-Irène
ce 7^{ième} jour de septembre 2016

Cécile Barrette
Secrétaire trésorière adjointe